

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Rapport INOLIA portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2012

Monsieur GELLE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Délégué de service public, la société Inolia, a adressé, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du CGCT un rapport annuel portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2012, comportant un compte rendu technique et financier.

Ce document est soumis au Conseil, afin que celui-ci en prenne connaissance et puisse émettre toutes observations utiles au bon déroulement du contrat de DSP, d'une durée de 20 ans jusqu'au mois de mars 2026, et au respect des engagements du Délégué.

La société Inolia a été créée en juillet 2006. Après une première phase consacrée aux opérations de construction et d'investissement, notamment de 2006 à 2008, l'année 2012 a été marquée par une augmentation très sensible du chiffre d'affaires (+ 30 %) et la poursuite des investissements visant à raccorder des clients d'opérateurs usagers du réseau et au développement de la commercialisation des services produits par la délégation.

A – Compte rendu technique

Les offres :

Les principes d'égalité et d'équité définis comme principes de service public se traduisent dans le mode de commercialisation des services, réservés aux opérateurs et fournisseurs d'accès à Internet. Par ailleurs la commercialisation des produits se fait par un catalogue des services, les tarifs étant déterminés par le Délégué.

Les tendances des produits commercialisés sont les suivantes :

- Les services DSL :

Cette offre est basée sur le dégroupage, à partir des sites répartiteurs de France Télécom. Plus de 10 619 liens DSL ont été commercialisés au 31 décembre 2012, soit une progression de + 27 % par rapport à 2011.

- Offre de fourreaux :

Dans le cadre de la signature de l'avenant n° 3 au contrat, visant à la mise à disposition d'infrastructures de télécommunications, des infrastructures sont posées par les services communautaires et mises à disposition du Délégué. Le principal acteur de ce marché est l'opérateur historique France Télécom qui utilise les fourreaux posés dans les ZAC pour raccorder ses clients.

Par ailleurs, des municipalités utilisent ces infrastructures pour déployer des réseaux d'interconnexion entre les bâtiments communaux.

La commercialisation de ce service a augmenté de + 20% par rapport à 2012.

Afin d'optimiser les investissements réalisés par la Communauté urbaine dans ce domaine, il a été décidé de ne plus systématiser la pose de fourreaux en cas de réalisation de travaux mais de ne réserver cette action que lorsque le besoin est avéré à court ou moyen terme pour apporter des services aux entreprises ou aux établissements publics.

- Offre de fibre optique noire (fibre optique non allumée) :

Elle constitue une opportunité majeure pour des opérateurs locaux ou pour des gestionnaires de réseaux indépendants.

La commercialisation de ce service a augmenté de + 28 % par rapport à 2012.

La location de fibre optique non activée représente plus de 50 % du chiffre d'affaires hors DSL.

40 % des fibres sont commercialisées dans le cadre de contrats de location et 60 % dans le cadre de droit d'usage longue durée de type IRU (Indefeasible Rights of Use – Droit d'usage irrévocable).

- Offre d'hébergement :

Elle consiste dans la mise à disposition d'un espace technique dans un environnement télécoms (énergie, climatisation...) et s'adresse aux opérateurs nationaux et locaux. La commercialisation de ce service a augmenté de + 18 % par rapport à 2012.

- Offre de bande passante Lan to Lan :

Elle est une solution pour apporter des services garantis au-delà de 8 Mbit/s et permet l'émergence du très haut débit pour les entreprises.

La commercialisation de ce service a augmenté très sensiblement en 2012, soit + 62 % par rapport à 2011.

Cette augmentation devrait s'amplifier en 2013.

Comme chaque année, la Communauté urbaine a fait réaliser un Benchmark tarifaire par un organisme extérieur.

Ce Benchmark a montré que :

Sur la base de comparaison inter-RIP, les prix d'INOLIA sont bien positionnés sans pour autant être les mieux-disants. Toutefois les performances commerciales en 2012 sont d'un très bon niveau.

Afin de dynamiser le marché des services LAN To LAN, INOLIA va prochainement proposer à la Communauté urbaine une baisse tarifaire des services LAN To LAN.

Commercialisation :

L'année 2012 s'est soldée par un chiffre d'affaires de 6,2 M€ (4,8 M€ en 2011), soit une progression de + 30 %.

157 raccordements clients ont été déployés en 2012 contre 92 en 2011.

En fin d'année 2012, 438 entreprises ou sites publics étaient raccordés au réseau Inolia. Ces bons résultats sont notamment liés à l'arrivée d'un nouveau commercial sur le marché entreprise.

Volet technique :

- Perturbations intervenues sur le réseau Inolia :

Le temps de rétablissement moyen à partir des fichiers de gestion des incidents pour les services fibre n'est pas significatif.

Il a donc été préféré d'examiner chaque incident intervenu sur les services fibres en 2012 dont la remise en service ne dépend que du délégataire Inolia.

Quatre incidents ont eu lieu en 2012. Il n'y a pas eu d'incidents qui auraient eu pour origine une faiblesse de la part du réseau Inolia. 100 % des incidents ont eu pour origine l'intervention d'une entreprise extérieure.

- Disponibilité du réseau Inolia :

Le contrat de délégation comportait une formule qui permettait de calculer le taux annuel de disponibilité atteinte sur l'année observée.

Il s'avère que par expérience, cette formule était trop favorable au Délégataire et ne reflétait pas l'état réel des différents composants du réseau.

Dans le cadre de l'avenant N°7, une nouvelle formule a été retenue. Celle-ci sera appliquée de manière contractuelle sur la base des éléments qui seront fournis par Inolia pour l'année 2013. Elle prend en compte l'ensemble des services DSL et Fibre optique.

B - Analyse économique et financière :

Ce rapport présente la situation financière de la société Inolia pour l'année 2012.

Le chiffre d'affaires de la délégation progresse d'années en années, tout en restant inférieur au plan d'affaires contractuel. Depuis 3 ans, l'Excédent Brut d'Exploitation de cette délégation est satisfaisant et s'établit autour de 3,3 M€. Les investissements ont quant à eux pris un rythme de croisière, aux alentours de 2 à 2,5 M€ par an, correspondant essentiellement aux raccordements des nouveaux clients.

Courant 2012, l'avenant n°7 a été signé. Il a permis d'obtenir la qualification de bien de retour pour les raccordements clients et supprime en conséquence toute indemnisation du

délégataire pour les raccordements construits en cours de la délégation, à l'exception de ceux réalisés au cours des cinq dernières années du contrat.

Conclusion :

La Communauté urbaine de Bordeaux constate une nette reprise d'activité de la Délégation INOLIA avec un accroissement de la commercialisation des services LAN To LAN portés par la fibre optique.

Ces services évolutifs semblent répondre aux besoins des entreprises qui sont de plus en plus nombreuses à vouloir faire le pas technologique vers le très haut débit.

Globalement la Communauté urbaine de Bordeaux estime que son délégataire INOLIA a respecté au cours de l'année 2012 ses engagements pour la commercialisation du réseau.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du CGCT et en particulier l'article L 1411- 3 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le contrat de délégation de service adopté au Conseil de Communauté le 16 décembre 2005.

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2012 de la société Inolia comportant un compte rendu technique et un compte rendu financier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JANVIER 2014**

PUBLIÉ LE : 9 JANVIER 2014

M. THIERRY GELLE